DEPARTEMENT DE L'ISERE

LACHERS DE BALLONS DE BAUDRUCHE

1. Aéroport de GRENOBLE-ISERE

Communes concernées par une demande préalable auprès des services de la DGAC

Bevenais,

Bressieux

Brezins

Brion

Gillonnay,

Izeaux

La Cote Saint André

La Frette

Le Grand Lemps

Longechenal

Mottier

Plan

Saint Etiennede Saint Geoirs

Saint Geoirs.

Saint Hilaire de la Cote

Saint Michel de St Geoirs,

Saint Pierre de Bressieux,

Saint Siméon de Bressieux

Sillans

(et lieuxdits rattachés)

Service à informer

1/ Informer 4 jours avant la date prévue :
Organisme de contrôle de Grenoble Isère
Tel 04 76 65 55 74
Fax 04 76 65 55 88
Préciser: lieu, date, heure du lâcher de ballons, et contact téléphonique

2/ Téléphoner à la tour de contrôle (04 76 65 55 81) 15 minutes avant le lâcher



2. Aérodrome de GRENOBLE LE VERSOUD

Communes concernées par une information préalable

Bernin

Corenc

Crolles

Domène

Froges

Le Versoud

Meylan

Montbonnot Saint-Martin

Muriannette

Saint -Ismier

Villard-Bonnot

(et lieux-dits rattachés)

1/ Service à informer

1/ Informer 24 h avant la date prévue l'Organisme de contrôle de Grenoble le Versoud

Fax: 04 76 77 34 18

Préciser: lieu, date, heure du lâcher de ballons et contact téléphonique

2/ Téléphoner à la tourde contrôle (04 76 77 25 73) 15 minutes avant le lâcher

3. Aéroport de LYON SAINT EXUPERY

Communes situées en Isère concernées par une information préalable:

Grenay Janneyrias Villette d'Anthon Satolas et Bonce

* pour mémoire, les communes situées dans le département du Rhône: Pusignan, Colombier Saugnieu, SaintLaurent de Mure, Jonage, Jons,

Les lâchers de ballons ne seront autorisés qu'en dehors des périodes suivantes:

En semaine : en dehors des périodes 07h00-09h30, 13h30-16h00 et 18h30-21h30 locales

Samedi : en dehors de la période 07h00-09h30 locales

Dimanche et fêtes : en dehors de la période 18h30-21h30 locales

Service à contacter :

1/ Envoyer un demande (date, lieu, heure du lâcher prévu, contact téléphonique) avec un préavis minimum de15jours ouvrés pour accord à l'adresse suivante : temps-reel.lyon@aviation-civile.gouv.fr

2/ appel téléphonique 15 mn avant le lâcher : au BRIA : 04 72 22 56 76 ou 77 ou 78

4. En dehors de ces communes:

Aucune démarche à effectuer auprès des services de l'aviation civile